

Le 10 janvier 2012

JOUR DE CARENCE : A QUI PROFITE LA MESURE ?

La loi de finances de 2012 stipule en son article 105 que les fonctionnaires ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de congé de maladie ordinaire. Cette mesure, dont la circulaire d'application n'est pas encore parue, ne concerne pas les congés de longue durée et longue maladie ou suite à accident de service. Cette carence touchera chaque période de congé de maladie.

Cette mesure est mise en œuvre, paraît-il, au nom de l'équité !

Mais de quelle équité parle-t'on ? Rappelons que si dans le privé la durée de carence est de trois jours par congé de maladie, pour environ les deux tiers des salariés, grâce aux conventions collectives, c'est une mesure indolore puisque leur employeur continue de les payer.

Pour nous, fonctionnaires, l'Etat-employeur ne va pas bien sûr nous payer cette journée !

Rappelons également que dans le régime général, la carence fait faire des économies à la sécurité sociale puisqu'elle ne verse pas trois jours d'indemnité journalière.

En revanche, la mesure de carence appliquée à la Fonction publique ne fera faire aucune économie à la sécurité sociale. C'est en effet le budget de l'Etat qui ferait 200 millions d'économies et non celui de la sécurité sociale puisque les rémunérations des fonctionnaires sont budgétisées.

Alors équité avez-vous dit ?

En fait, au nom du mensonge de l'équité, l'Etat veut en réalité nous faire un peu plus payer la crise née des banques et du dérèglement voulu de la Finance.

Sommes-nous des nantis ?

Contrairement au privé, nos cotisations mutualistes ne sont pas défiscalisées et nous cotisons pour ne pas nous retrouver à 50% du traitement après trois mois d'arrêt de maladie.

Après le blocage de la valeur du point d'indice jusqu'en 2013, la non revalorisation du régime indemnitaire, l'absence d'actualisation depuis 2006 des frais kilométriques et des frais de mission, l'article 105 de la loi de finances est, à l'évidence, une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des fonctionnaires.